

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1945)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

universitaires le sens et l'amour de la recherche scientifique et favoriser par là même le recrutement d'une élite de jeunes forces, soit pour les carrières professorales, soit pour les laboratoires de recherches de l'industrie privée.

Cet appel a été entendu ; l'enthousiasme avec lequel de nombreux professeurs et savants y ont répondu constitue déjà par lui-même un premier succès ; il apporte la preuve que l'idée d'associer dans une étroite collaboration la science et l'industrie a trouvé chez nos universitaires et chez nos chercheurs un accueil qui témoigne à la fois de l'intérêt que le monde scientifique porte au développement de nos industries et de son désir de contribuer à vaincre les difficultés au-devant desquelles s'achemine notre pays ; il constitue une manifestation réconfortante de cet esprit de solidarité et de coopération qui, plus que jamais, est nécessaire si nous voulons maintenir notre indépendance économique et continuer à vivre chez nous, sur notre sol, et libres comme par le passé. On voudrait pouvoir être convaincu que cette collaboration se manifesterait, non seulement à l'intérieur de nos frontières et dans tous les domaines, politique, économique et social, mais aussi sur le plan international, ce qui, il faut bien le reconnaître, est malheureusement beaucoup plus problématique.

* * *

J'ai tenté de vous apporter la preuve que nos industries d'exportations ont pris, avec l'appui efficace et d'ailleurs nécessaire des pouvoirs publics, une série de dispositions dictées par la situation actuelle. Mais nous ne sommes pas au bout de nos peines ; l'avenir reste voilé de mystères qui peuvent s'épaissir encore. Il convient donc que nous continuions à être vigilants, que nous suivions jour par jour l'évolution des événements internationaux, afin de nous y adapter au mieux des circonstances et de nos possibilités.

Je pense toutefois que nous pouvons puiser dans notre ferme volonté de vaincre toutes les difficultés futures, comme aussi dans les leçons d'un passé où notre petite patrie a donné tant de preuves de sa vitalité et de ses facultés d'évolution, le courage nécessaire à entreprendre les tâches qui nous attendent.

Ayons donc confiance pleine et totale dans les destinées du pays.

Halle de gymnastique et de sports avec aménagement d'un terrain de jeux au Locle, Neuchâtel.

Extrait du rapport du jury du concours.

Le jury s'est réuni les 21, 22 et 27 février 1945 pour procéder à l'examen des projets exposés à la salle des Musées, au Locle. Sont présents : MM. M. Ponnaz, président du jury, ingénieur S. I. A., directeur des Travaux publics de la commune du Locle ; F. Decker, architecte S. I. A., Neuchâtel ; E. Merz, architecte communal, Le Locle¹ ; J.-P. Stucki, architecte communal S. I. A., La Chaux-de-Fonds ; Léon Boillot², architecte S. I. A., La Chaux-de-Fonds. M. H. Jaquet, conseiller communal et directeur des Services Industriels du Locle, fonctionne comme suppléant ; MM. B. Grand-

¹ Fonctionne comme rapporteur.

² Remplace M. E. Saladin, mobilisé.

jean, inspecteur fédéral de gymnastique et de sport, et E. Perret, membre du Locle-Sports, fonctionnent comme experts.

Le suppléant et les experts assistent et participent aux opérations du jury.

Le président donne lecture d'une lettre adressée au Conseil communal du Locle en date du 17 février 1945 par le Comité de la Section neuchâteloise de la S. I. A., exprimant le vœu que la somme prévue pour les prix soit portée de 5000 à 7500 fr., afin d'être mieux en rapport avec le coût probable des constructions projetées (selon article 47 des « Principes de la S. I. A. et de la F. A. S. pour les concours d'architecture ») et avec l'importance du travail entraîné par l'établissement des plans à l'échelle 1 : 100.

Bien que le règlement du concours ait été soumis à l'état de projet d'abord, puis dans sa rédaction définitive, au secrétariat de la S. I. A. et doive de ce fait être considéré comme admis et intangible, le jury décide de recommander au Conseil communal du Locle de porter de 9000 à 11 500 fr. la somme globale affectée aux prix, achats éventuels et allocations spéciales prévues.

Vingt-deux projets sont admis conformément aux « Principes de la S. I. A. et de la F. A. S. pour les concours d'architecture » et toutes les pièces de ces projets sont prises en considération.

Au cours d'un examen d'ensemble des projets, le jury constate qu'un assez grand nombre s'écartent plus ou moins des conditions impératives du programme définies à l'article 31 des « Principes » susnommés. Cependant, vu le nombre de ceux qui, malgré ces erreurs, ont effectué par ailleurs un travail qui paraît de prime abord intéressant à d'autres points de vue, le jury décide de ne pas les exclure du classement, étant bien entendu toutefois que ces projets ne peuvent être primés.

Après visite du terrain et un nouvel examen de tous les projets, le jury, lors d'un *premier tour d'élimination*, écarte cinq projets pour insuffisance générale, ou parce qu'ils ne répondent pas à certaines prescriptions essentielles du programme.

Au *deuxième tour*, sont éliminés huit projets qui ne révèlent pas de qualités suffisantes ou donnent lieu à des critiques portant notamment sur les points suivants : implantation du bâtiment, composition du plan, architecture.

Le jury passe encore une fois en revue tous les projets éliminés, puis il décide de soumettre à un examen approfondi les projets non éliminés et d'en faire une critique détaillée avant de procéder à une dernière élimination et au classement. Il se base pour cela sur les *critères* suivants :

Le ou les *corps de bâtiments* devraient être placés de préférence au *nord-est de la parcelle disponible*, directement en bordure de celle-ci, de façon à réserver une surface maximum aux emplacements de gymnastique, de sports et de jeux, et éviter les ombres portées des bâtiments sur les emplacements.

Une *piste de 110 mètres* de longueur au moins est à réserver pour la course de 100 mètres.

L'emplacement le plus favorable pour l'*entrée du bâtiment* paraît être à l'angle nord-est de la dite parcelle, permettant aux élèves des écoles d'accéder aux halles et place de gymnastique, de sports et de jeux par le plus court chemin.

L'accès de la *halle de gymnastique* étant interdit aux pieds chaussés, il est indispensable que les *vestiaires* aient leur accès direct à cette halle.

Une abondante aération de ces vestiaires est nécessaire ;

(Voir suite page 139.)

CONCOURS POUR UNE HALLE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS, AU LOCLE

1^{er} prix : projet « Marathon », MM. Oesch et Rossier, architectes, Le Locle.

Jugement du jury :

L'implantation des corps de bâtiment au nord-est de la parcelle disponible, directement en bordure de celle-ci, est favorable ; elle réserve aux emplacements de gymnastique, de sports et de jeux une surface maximum et évite les ombres portées des bâtiments sur ces emplacements.

L'entrée sur l'angle côté ville est excellente.

Claire et bonne disposition des plans.

La sortie directe de la halle de gymnastique est superflue.

Bonne séparation des entrées des usagers du bâtiment, et tam-bour adapté au climat.

Vestiaires avec accès « direct » à la halle de gymnastique.

Vestiaires, douches et W.-C. abondamment aérés.

La halle d'athlétisme n'a pas son accès indépendant désiré lorsque la cloison volante de l'athlétisme lourd est fermée.

Salles pour comités de sociétés et pour médecins et sanitaires très bien placées.

Logement de concierge bien situé et bien disposé.

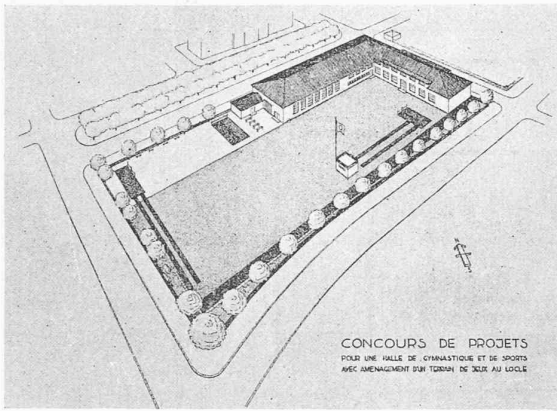
Cantonnements bien conçus utilisant l'espace disponible dans les combles ; construction en attique particulièrement heureuse.

Bons emplacements de gymnastique, de sports et de jeux.

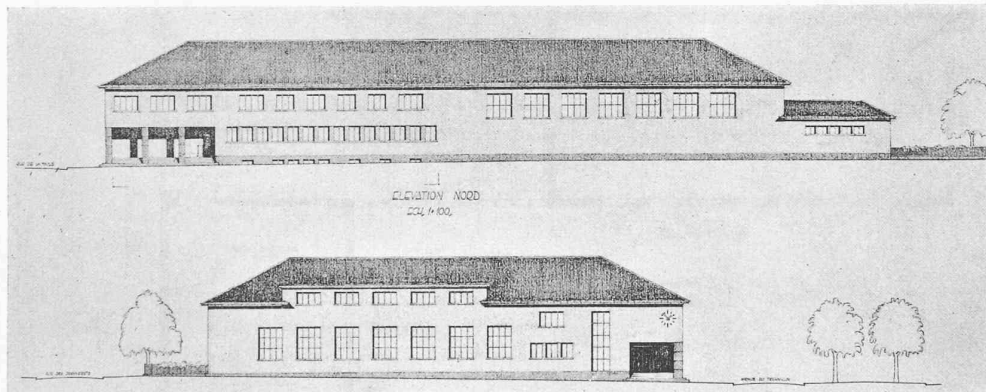
Façades simples et tranquilles.

Toitures sans aucune complication.

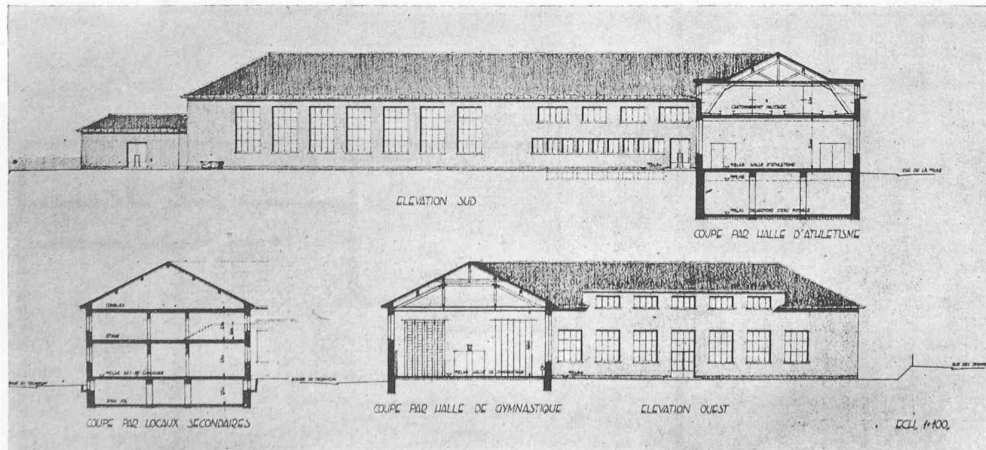
Architecture bonne dans l'ensemble et exprimant bien la destination du bâtiment.



Perspective.

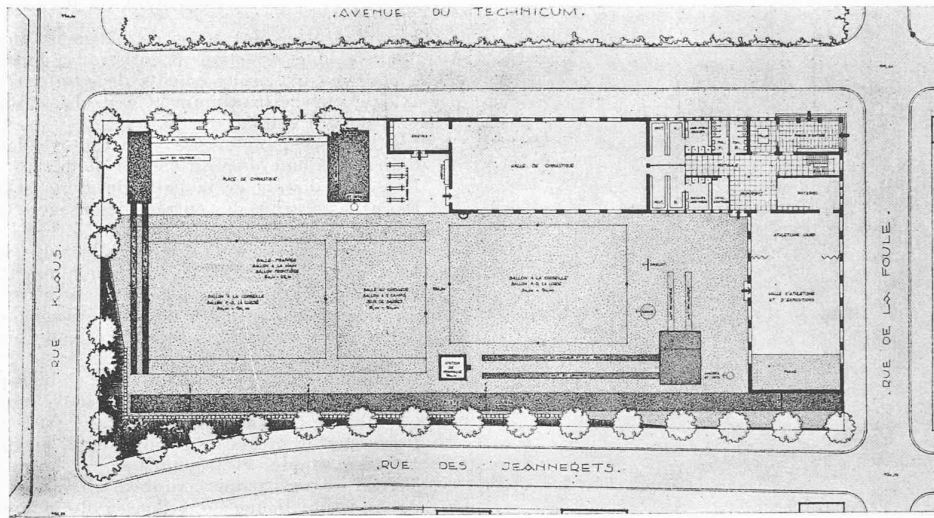


Elévations nord et est.
Echelle 1 : 700.

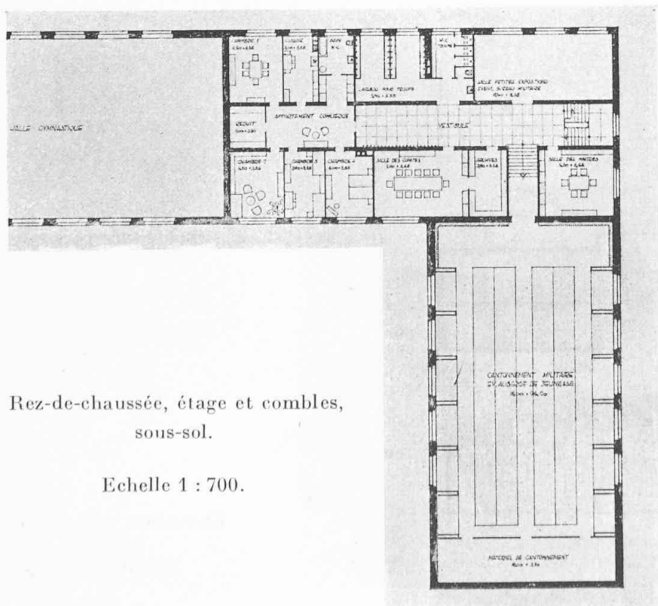
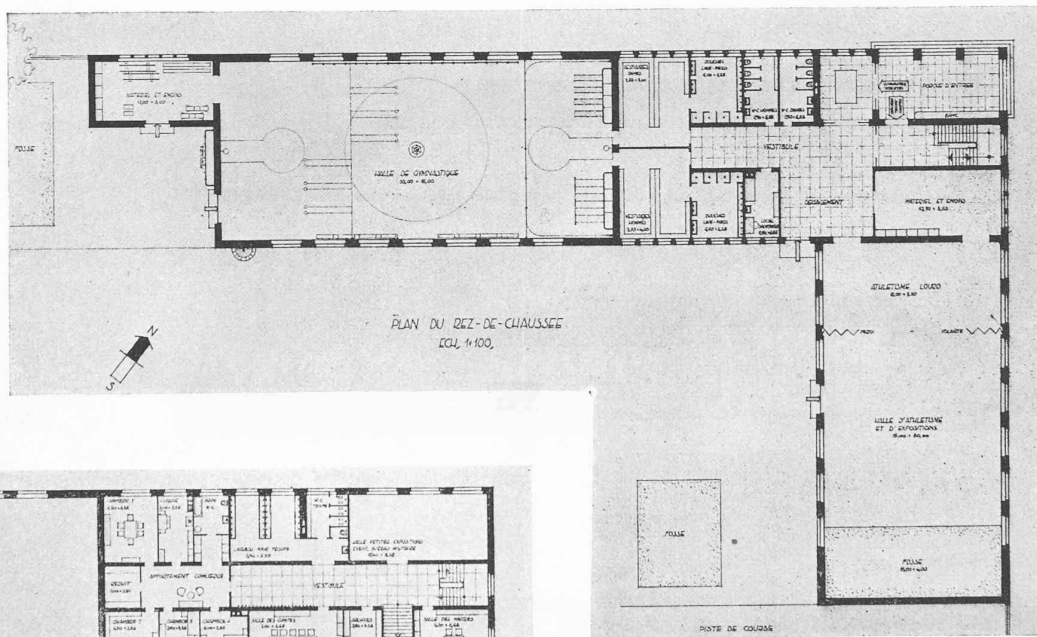


Elévations sud et ouest,
coupes.
Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR UNE HALLE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS, AU LOCLE
 1^{er} prix : projet « Marathon », MM. Oesch et Rossier, architectes, Le Locle.

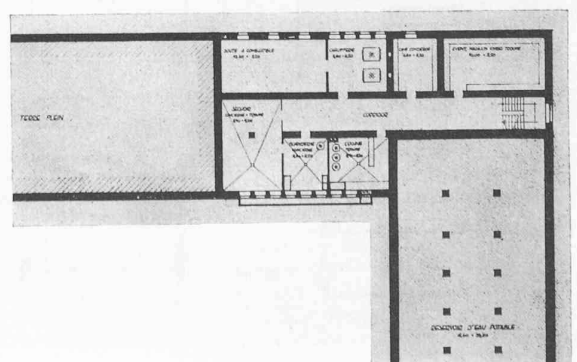


Situation. — Echelle 1 : 1200.



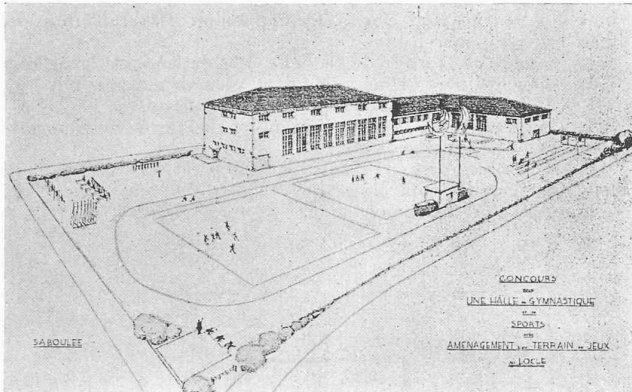
Rez-de-chaussée, étage et comblés,
 sous-sol.

Echelle 1 : 700.



CONCOURS POUR UNE HALLE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS, AU LOCLE

2^e prix : projet « Saboulée », M. Henry de Bossel, architecte, Colombier.



Perspective.

Jugement du Jury :

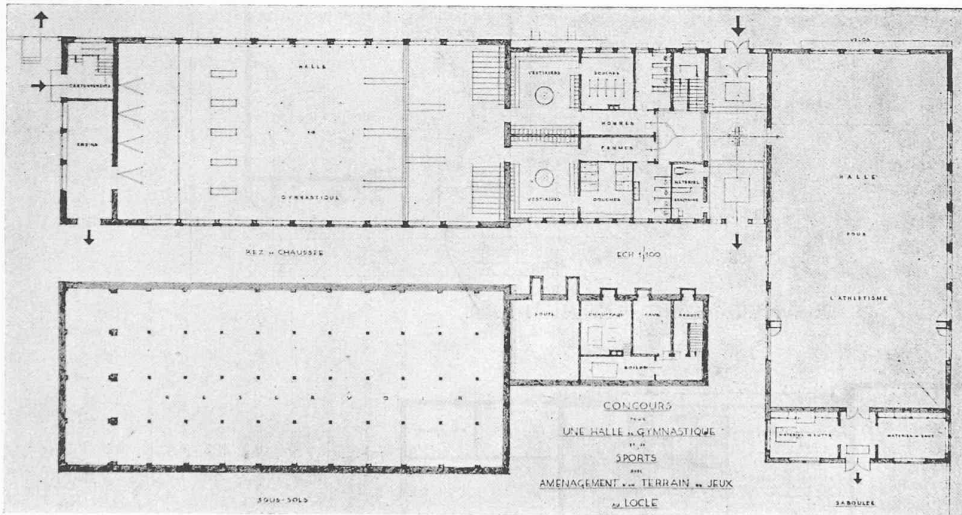
L'implantation est bonne, les emplacements de gymnastique et de sports sont assez spacieux, mais leur aménagement n'est pas judicieux.

La distribution générale du rez-de-chaussée est bien étudiée. Le logement du concierge est bien placé au sud, mais son vestibule n'est pas heureux.

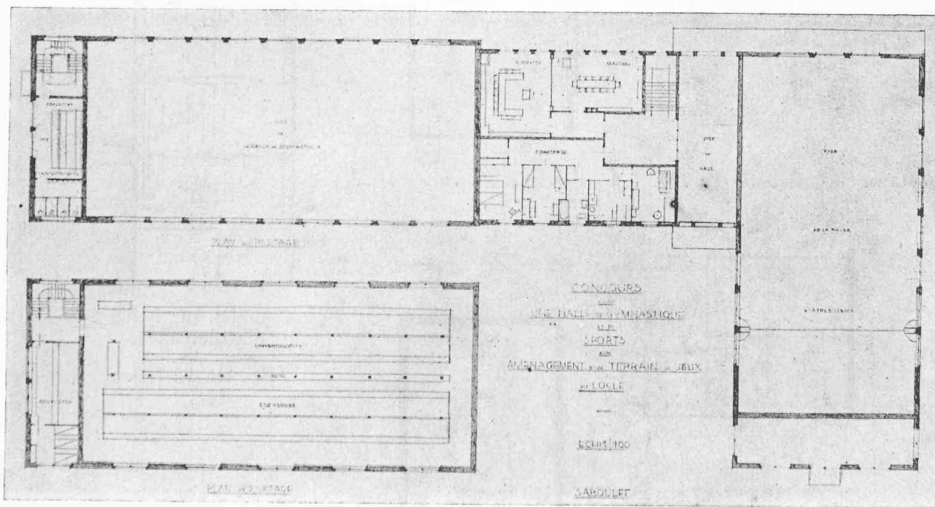
Les cantonnements ont été obtenus par un exhaussement du bâtiment qui n'était pas demandé. Cette solution donne toutefois de beaux locaux, bien éclairés, desservis par un escalier spécial.

Les toitures sont adaptées au climat, mais pourraient être un peu plus inclinées.

L'architecture manque un peu de caractère.



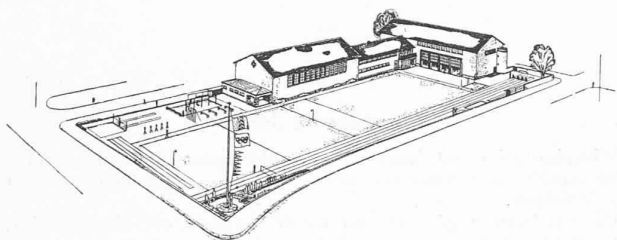
Rez-de-chaussée et sous-sol.
Echelle 1 : 700.



Premier et deuxième étages.
Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR UNE HALLE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS, AU LOCLE

3^e prix : projet « But », M. Ed. Calame, architecte, Neuchâtel. Collaborateur : M. Jean Meier.



Perspective.

Jugement du jury :

Les surfaces de vestiaires sont trop développées. Les armoires individuelles ne sont pas à recommander. Il serait impossible d'en prévoir pour chacun.

Le nombre de sorties de la halle d'athlétisme est exagéré.

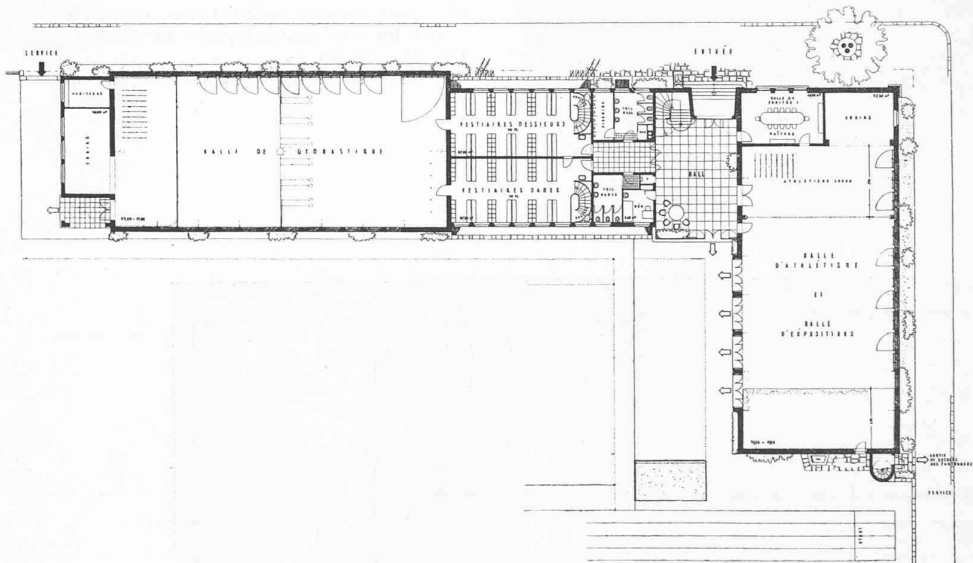
Les douches sont défavorablement placées au sous-sol.

Les toilettes du cantonnement sont insuffisantes.

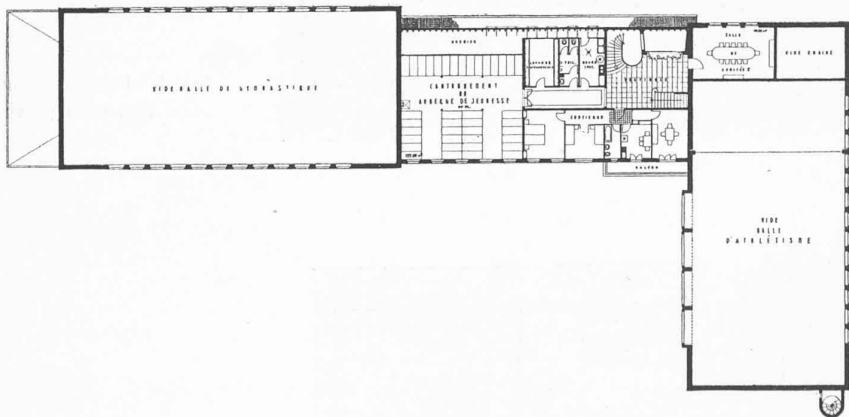
Les emplacements de gymnastique et de sports conviennent et comportent une bonne piste.

Les toitures à deux pans sans noues ni arrêtières sont bien adaptées aux nécessités du climat.

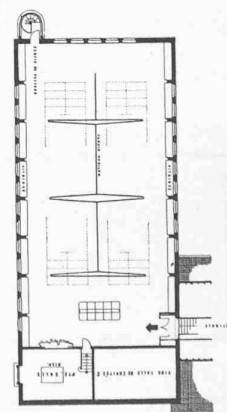
L'architecture est convenable.



Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.

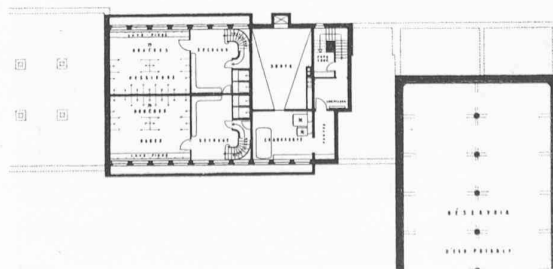


Premier étage. — Echelle 1 : 700.



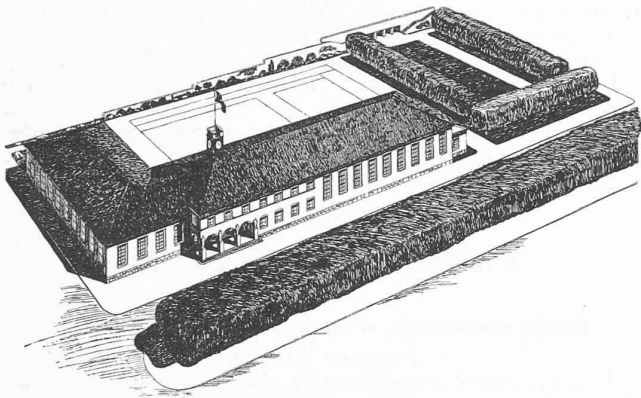
Combes sur halle d'athlétisme.

Echelle 1 : 700.



Sous-sol. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR HALLE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS, AU LOCLE

4^e prix : Projet « Discobole », M. R. Chapallaz, architecte, La Chaux-de-Fonds.

Perspective.

Jugement du jury :

Le plan du rez-de-chaussée est bon dans l'ensemble. L'entrée est bien placée mais le porche ouvert est exposé en bise. Un tambour d'entrée serait désirable.

Les urinoirs manquent.

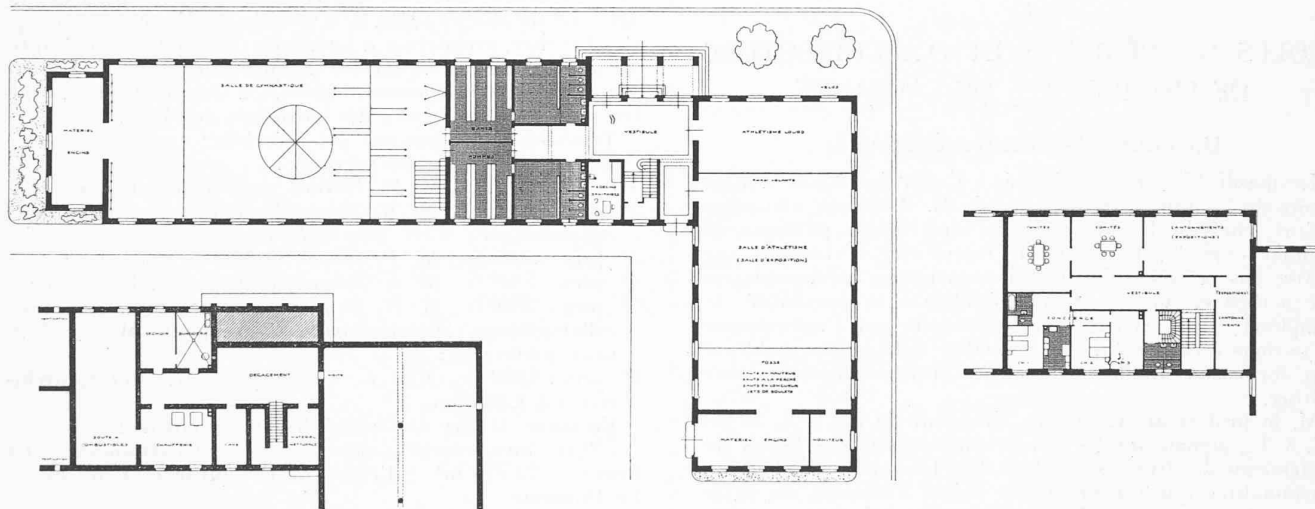
La grande ouverture de la halle d'athlétisme à la retombée des jets n'est pas admissible.

Les W.-C. du logement du concierge donnant sur une courette sont défectueux.

Les cantonnements sont très peu développés.

Les emplacements de gymnastique et de sports sont incomplets et la piscine n'est pas demandée.

L'intersection des toitures à la rencontre des bâtiments crée des nids de neige et de glace.



Rez-de-chaussée, sous-sol et étage. — Echelle 1 : 700.

(Suite de la page 134)

cette condition sera réalisée au mieux si ceux-ci sont aménagés au rez-de-chaussée plutôt qu'en sous-sol.

Il en est de même des *douches* et *lave-pieds*.

Etant donné le niveau des égouts existants sous la chaussée, les W.-C. seraient également mieux placés au rez-de-chaussée qu'au sous-sol.

Le *logement du concierge* devrait être placé à proximité de l'entrée, avec une ou deux chambres au moins orientées au midi.

Les locaux pour *cantonnements militaires* aménagés dans les emplacements disponibles des combles seront certainement plus hygiéniques que ceux aménagés en sous-sol.

Les *salles pour comités de sociétés* seront mieux placées à l'étage qu'au rez-de-chaussée ; par contre, celle des *maîtres de gymnastique* et le local pour *médecins et sanitaires* devraient être au rez-de-chaussée à proximité immédiate des halles et emplacements de gymnastique et de sports.

Au *troisième tour* sont éliminés cinq projets qui, bien que présentant de réelles qualités, ne constituent pas des solutions aussi heureuses que celles apportées par les projets encore en présence et retenus pour le classement.

Les quatre projets retenus pour le classement final font l'objet d'une étude comparée et d'un examen critique détaillé

en vue de leur classement (voir critiques détaillées au droit des dessins).

Le jury ayant comparé ces différents projets et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, décide à l'unanimité de les classer de la manière suivante :

1 ^{er} prix :	projet « Marathon »	3000 fr.
2 ^e	» » « Saboulée »	1800 »
3 ^e	» » « But »	1500 »
4 ^e	» » « Discobole »	1200 »

Estimant que le projet ayant obtenu le 1^{er} prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur, comme prévu au règlement de concours, le cas échéant avec un ou des collaborateurs approuvés par l'autorité communale, sous réserve des critiques formulées, le jury propose à la commune du Locle qu'il en soit ainsi, c'est-à-dire que l'auteur soit chargé de ce travail, pour autant que des raisons majeures ne s'y opposent.

Faisant usage de la somme de 4000 fr. mise à sa disposition dans l'intérêt de la création de possibilités de travail, le jury propose de : a) ne procéder à aucun achat de projet ; b) répartir une somme de 4000 fr. à titre d'allocations aux auteurs de six projets non primés, mais dont la valeur mérite une récompense.

Le jury constate que le niveau général des projets de concours est très satisfaisant et contribuera à doter la ville du Locle des installations sportives qui lui manquent, dans un avenir qu'il souhaite très proche.

Palmarès.

Après avoir signé son verdict, conclusions, propositions d'achat et répartition d'allocations, le jury procède à l'ouverture des plis des auteurs des quatre projets primés.

- 1^{er} prix 3000 fr., projet « Marathon ». MM. *Oesch* et *Rossier*, architectes, Le Locle.
 2^e » 1800 fr., projet « Saboulée ». M. *Henry de Bosset*, architecte S. I. A., Colombier.
 3^e » 1500 fr., projet « But ». M. *Ed. Calame*, architecte dipl. E. P. F., Neuchâtel.
 Collaborateur : M. *Jean Meier*.
 4^e » 1200 fr., projet « Discobole ». M. *René Chapallaz*, architecte F. A. S., La Chaux-de-Fonds.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS ET D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Un cours de culture générale.

Le mardi 17 avril fut donné, à l'aula de l'École d'ingénieurs de Lausanne, en présence de M. P. Perret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, le premier exposé d'un cycle de leçons qui, s'étendant sur quatre ans, à raison de une ou deux heures hebdomadaires par semestre, donneront aux étudiants la possibilité de compléter leur formation professionnelle par l'assimilation de notions étrangères à leur spécialité mais indispensables à leur formation intellectuelle et à l'enrichissement de leur culture.

M. le professeur A. Stucky, directeur de l'E. I. L. et de l'E. A. L., signala que ce cours comporterait des leçons de professeurs de diverses facultés de l'Université et d'autres personnalités qui traiteront des sujets d'histoire, de littérature, de philosophie, de sciences naturelles, des questions économiques, etc. Il insista auprès des étudiants sur l'importance qu'il convient de donner à la connaissance de l'homme dans toutes ses manifestations, artistique, littéraire, philosophique, économique, si l'on veut prétendre jouer un jour un rôle de chef. L'expérience a en effet montré que les personnalités dirigeantes et marquantes, dans les professions techniques comme ailleurs, sont le plus souvent les hommes les plus cultivés, ayant acquis, à côté de leurs connaissances de spécialiste, leurs « humanités ». La culture générale s'acquiert par un effort individuel constant ; c'est pour guider cet effort que ces leçons ont été inscrites au programme de nos deux hautes écoles.

C'est à M. Bray, professeur de littérature et de langue française à l'Université de Lausanne, qu'incombait la tâche d'ouvrir ce cours par une série de leçons sur la « Littérature française au XX^e siècle ». Ceux qui eurent l'heureux privilège d'assister à son premier exposé, écouté avec un intérêt non dissimulé par plus de cent étudiants, auxquels s'étaient joints quelques professeurs, ne douteront plus de l'opportunité et de l'utilité de cette heureuse initiative.

Quarante-cinq minutes peuvent paraître peu de chose dans la semaine déjà fort remplie d'un étudiant en sciences techniques, mais si durant cette heure des horizons se sont ouverts, des problèmes propres à d'utiles réflexions se sont posés, des notions toutes nouvelles sont apparues, n'y a-t-il pas là un résultat qui contribuera à donner, à ceux qui accueilleront ces leçons avec intelligence, un élan les conduisant vers une meilleure connaissance de leur époque et des hommes ? Ainsi leur faculté de jugement se sera affinée, ils auront acquis une plus grande facilité d'adaptation, une plus grande aisance et plus de liberté dans leurs relations avec le monde qui les entoure.

Pour atteindre ce but, aucun effort ne doit être négligé, et cela d'autant plus qu'à l'issue de la guerre, ingénieurs et architectes seront, chez nous et à l'étranger, en présence d'une tâche qui, en plus de sûres capacités techniques, requerra de sérieuses qualités intellectuelles et morales.

Est-ce par hasard que durant cette première leçon, M. Bray fut amené, entre autres, à parler de l'influence de la conflagration de 1914-18 sur l'état des esprits ? ne convient-il pas de consulter le passé pour mieux apprendre à connaître ce que l'avenir nous réserve et pour mieux s'y préparer ?
 D. BRD.

CARNET DES CONCOURS

Ecole cantonale d'agriculture, à Moudon.

Jugement du jury.

Le jury, chargé d'examiner les projets présentés à ce concours, s'est réuni à Lausanne. Il était composé de : M. F. Porchet, ancien conseiller d'Etat, président, à Lausanne ; M. P. Chavan, directeur des écoles et stations agricoles de Marcelin sur Morges ; MM. E. d'Okolski, G. Epitoux, R. Loup, C. Thévenaz, architectes à Lausanne ; et, comme suppléants, M. Ch. Baud, chef du service de l'agriculture, de l'économie vinicole et de l'enseignement agricole, à Lausanne ; M. P. Quillet, architecte au service des bâtiments de l'Etat.

Trente-deux projets ont été présentés.

Les résultats sont les suivants :

- 1^{er} prix : 3500 fr., M. *M. Piccard*, architecte à Lausanne ;
 2^e prix : 3200 fr., M. *R. Bonnard*, architecte à Lausanne ;
 collaborateur : M. *E. Boy de la Tour*, architecte ;
 3^e prix : 3000 fr., M. *P. Bridel*, architecte à Zurich ;
 4^e prix : 2300 fr., M. *E. Béboux*, architecte à Lausanne ;
 5^e prix : 2000 fr., M. *W. Baumann*, architecte à Lausanne ;
 collaborateurs : M. *J. de Dompierre*, architecte, M. *J.-L. Butticaz*, architecte ;
 6^e prix : 1000 fr., MM. *C. Chevalley* et *M. Mayor*, architectes à Lausanne.

En outre, le jury a attribué des allocations de :

750 fr., aux projets portant les devises : Latifundia — La Broye — 22 225 m³ — Ceresix — Blé qui lève II (n^o 20) — Le Domaine.

500 fr. : Terre vaudoise I (n^o 3) — Mas broyard — Terre vaudoise II (n^o 6) — Grillon — Sous les Platanes du préau — 111.

300 fr. : 3 Epis — Epi — 42 137 — L'Oignon.

S. T. S.	Schweizer. Technische Stellenvermittlung Service Technique Suisse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Technical Service of employment
-----------------	---

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section industrielle.

297. *Ingénieur mécanicien* ou *technicien mécanicien*. Moteurs à explosion, pompes à piston. Bureau de construction. Age : environ 40 ans. Petite fabrique de machines de Suisse centrale.

325. *Ingénieur* ou *technicien*. Branche frigorifique. Nord-ouest de la Suisse.

331. *Ingénieur mécanicien* ou *technicien mécanicien*. Age : pas au-dessus de 30 ans. Langues anglaise et espagnol. Contrat d'une durée de 3 ans et demi et droit à 4 mois de vacances à la fin du contrat. Salaire en monnaie du pays, avec paiement partiel en devises. Voyages aller et retour payés. Maison des Etats-Unis de l'Amérique du Nord en Amérique latine.

339. *Ingénieur mécanicien*, éventuellement *ingénieur civil*. Service des funiculaires de l'armée. Officier de l'armée suisse. Age : pas au-dessus de 30 ans. Suisse centrale.

345. Jeune *ingénieur mécanicien*, éventuellement *technicien mécanicien*. Petite fabrique de machines du nord-ouest de la Suisse.

347. Jeune *ingénieur électricien*. Bureau d'études. Suisse orientale.

502. Jeune *ingénieur civil*. Zurich.

504a. Jeune *ingénieur civil*. Projets et exécution de routes, de canalisations.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.